



**Extrait du des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 18 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_06

Objet : Autorisation donnée au Président de procéder à des virements de crédits entre chapitres - Budget Annexe Eau

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikael Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-4, L.1612-28, L.2311-1 et L.2224-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes des services publics industriels et commerciaux, et la nomenclature (M49) en vigueur, telle que mise à jour pour l'exercice 2026 par l'arrêté interministériel du 30 décembre 2025 (JORF n° 0306 du 31 décembre 2025 - Texte n°109), permettant à l'organe exécutif d'opérer des virements de crédits entre chapitres au sein du budget annexe, dans le respect des règles de fongibilité et hors crédits de personnel ;

Vu la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à compter du 1er janvier 2026, et notamment l'évolution relative à la gestion des dépenses imprévues 020 (investissement) et 022 (exploitation) ne sont plus destinés à être utilisés dans les budgets relevant de la nomenclature M49.

La mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2026 entraîne des évolutions notables pour les SPIC et notamment les maquettes budgétaires.

Parmi elles, ces derniers ne votent plus de chapitres de dépenses imprévues. Cette mesure est remplacée par la fongibilité des crédits : l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à transférer des crédits entre chapitres (sauf le 012 - dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles par section.

Cette autorisation de virement de crédits est formalisée dans un nouvel état annexé aux documents budgétaires, remplaçant l'ancien état sur les dépenses imprévues, qui précise l'autorisation et la limite pour chaque section.

L'article L.1612-28 du code général des collectivités territoriales, permet de donner à l'exécutif, à l'occasion du vote du Budget Primitif, la possibilité de réaliser ce virement de crédits entre chapitres dans la limite indiquée ci-dessus. L'assemblée délibérante peut déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du Budget Primitif, cette réalisation de virements de crédits entre chapitres au sein de la même section (exploitation ou investissement) dans la limite indiquée ci-dessus.

Cette faculté s'applique hors crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012).

En cas de délégation, l'exécutif informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Au-delà du plafond fixé (7,5%), les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par le Comité syndical d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption d'un Budget supplémentaire.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
70	65	0

Le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section (exploitation ou investissement) du Budget Annexe Eau de l'année 2026 ;
- de fixer le montant de cette faculté dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que cette faculté ne s'applique pas aux crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'informer le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_07

Objet : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Assainissement

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu la délibération AG_n°2025_22 du Comité syndical en date du 17 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2026.

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget Primitif - Annexe Assainissement de l'exercice 2026 détaillées en annexe de la présente délibération.

Section d'investissement

Dépenses : 37 708 644 €
Recettes : 37 708 644 €

Dont restes à réaliser Dépenses (615 919,76 €)
Dont restes à réaliser Recettes (7 465 372,13 €)

Section d'exploitation

Dépenses : 61 701 000 €
Recettes : 61 701 000 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
.70	66	2

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont deux votes contre, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026 pour le Budget Annexe - Assainissement, dont le détail figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_08

Objet : Autorisation donnée au Président de procéder à des virements de crédits entre chapitres
Budget Annexe Assainissement

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-4, L.1612-28, L.2311-1 et L.2224-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes des services publics industriels et commerciaux, et la nomenclature (M49) en vigueur, telle que mise à jour pour l'exercice 2026 par l'arrêté interministériel du 30 décembre 2025 (JORF n° 0306 du 31 décembre 2025 - Texte n° 109), permettant à l'organe exécutif d'opérer des virements de crédits entre chapitres au sein du budget annexe, dans le respect des règles de fongibilité et hors crédits de personnel ;

Vu la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à compter du 1er janvier 2026, et notamment l'évolution relative à la gestion des dépenses imprévues 020 (investissement) et 022 (exploitation) ne sont plus destinés à être utilisés dans les budgets relevant de la nomenclature M49.

La mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2026 entraîne des évolutions notables pour les SPIC et notamment les maquettes budgétaires.

Parmi elles, ces derniers ne votent plus de chapitres de dépenses imprévues. Cette mesure est remplacée par la fongibilité des crédits : l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à transférer des crédits entre chapitres (sauf le 012 - dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles par section.

L'article L.1612-28 du code général des collectivités territoriales, permet de donner à l'exécutif, à l'occasion du vote du Budget Primitif, la possibilité de réaliser ce virement de crédits entre chapitres dans la limite indiquée ci-dessus. L'assemblée délibérante peut déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du Budget Primitif, cette réalisation de virements de crédits entre chapitres au sein de la même section (exploitation ou investissement) dans la limite indiquée ci-dessus.

Cette faculté s'applique hors crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012).

En cas de délégation, l'exécutif informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Au-delà du plafond fixé (7,5 %), les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par le Comité syndical d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption d'un Budget supplémentaire.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
70	69	0

Le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section du Budget Annexe Assainissement de l'année 2026 ;
- de fixer le montant de cette faculté dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que cette faculté ne s'applique pas aux crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'informer le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance


 Claude SERGENT

Le Président


 Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_09

Objet : Mise à jour des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement
Budgets Annexes Eau et Assainissement

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux

Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau

Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain

Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
 Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales, la procédure des Autorisations de Programme - Crédits de Paiement (AP - CP) a pour objet de limiter les inscriptions faites au Budget aux seuls crédits qui concernent l'exercice.

L'autorisation de programme représente le montant maximum des crédits ouverts pouvant être engagés au titre des dépenses considérées.

Pour l'exécution de ces dépenses, la consommation des crédits se réfère aux crédits de paiement ouverts pour l'exercice.

L'équilibre des Budgets 2026 s'apprécie par rapport aux seuls crédits de paiement.

1) Création de nouvelles autorisations de programme 2026

A l'occasion du vote des Budgets Primitifs 2026, le Président propose au Comité syndical de voter la création des nouvelles autorisations de programme suivantes :

- **Sur le Budget Annexe Eau :**

Travaux des comités locaux - Programme 2026 - Op°. N°990			
Montant AP	16 949 000 € (sur 3 ans)		
	CP 2026	2027	2028
CP inscrits	2 733 100,00 €	12 715 900,00 €	1 500 000,00 €
Restes à réaliser			
Mandaté			
Nouvel échéancier	2 733 100,00 €	12 715 900,00 €	1 500 000,00 €

• Sur le Budget Annexe Assainissement :

Travaux des comités locaux - Programme 2026- Op°.N°990			
Montant AP	9 499 900 € (sur 3 ans)		
	CP 2026	2027	2028
CP inscrits	362 800,00 €	7 204 350,00 €	1 932 750,00 €
Restes à réaliser			
Mandaté			
Nouvel échéancier	362 800,00 €	7 204 350,00 €	1 932 750,00 €

2) Révision des autorisations de programme

A l'occasion du vote des Budgets Primitifs 2026, le Président propose au Comité syndical de voter la révision des AP suivantes :

• Sur le Budget Annexe Eau :

Travaux des comités locaux - Programme 2025 - Op°. N°990			
Montant AP	20 500 000 € (sur 3 ans) => 20 300 000 € (déduction 200k€ DM 17/09/25) => 19 125 207,33€ (sur 3 ans)		
	2025	CP 2026	2027
CP inscrits	3 401 654,00 €	13 640 835,00 €	2 082 750,00 €
- dont Décisions modificatives prises en Comité Syndical du 17/09/2025 et du 17/12/2025	- 570 000,00 €		
Restes à réaliser			
Mandaté	3 401 622,33 €		
Nouvel échéancier	3 401 622,33 €	13 640 835,00 €	2 082 750,00 €

Centre de Châtelleraut + Atelier + Magasin - Prog 2025 - Op°. N°992				
Montant AP	3 250 000 € (sur 3 ans) => 3 666 000 € (sur 4 ans)			
	2025	CP 2026	2027	2028
CP inscrits	650 000,00 €	366 000,00 €	2 567 000,00 €	714 208,35 €
Restes à réaliser				
Mandaté	18 791,65 €			
Nouvel échéancier	18 791,65 €	366 000,00 €	2 567 000,00 €	714 208,35 €

Travaux des comités locaux - Programme 2024 - Op°. N°990				
Montant AP	21 600 000 € (sur 3 ans) => 21 400 000 € (déduction 200k€ DM 17/09/25) => 21 867 998,96€ (sur 4 ans)			
	2024	2025	CP 2026	CP 2027
CP inscrits	7 793 500,00 €	11 497 650,00 €	4 266 465,00 €	1 499 312,00 €
- dont Décisions modificatives prises en Comité Syndical du 17/09/2025 et du 17/12/2025		697 650,00 €		
Restes à réaliser				
Mandaté	4 604 599,33 €	11 497 622,63 €		
Nouvel échéancier	4 604 599,33 €	11 497 622,63 €	4 266 465,00 €	1 499 312,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2023 - Op°. N°990				
Montant AP	18 422 000 € (sur 4 ans) => 18 282 000 € (déduction 140k€ DM 17/09/25) => 17 997 972,58€ (sur 4 ans)			
	2023	2024	2025	CP 2026
CP inscrits	10 676 250,00 €	9 110 700,00 €	4 694 343,00 €	759 600,00 €
- dont Décisions modificatives prises en Comité Syndical du 17/09/2025 et du 17/12/2025			40 003,00 €	
Restes à réaliser				
Mandaté	5 234 926,56 €	7 413 850,79 €	4 589 595,23 €	
Nouvel échéancier	5 234 926,56 €	7 413 850,79 €	4 589 595,23 €	759 600,00 €

- Sur le Budget Annexe Assainissement :

Travaux des comités locaux - Programme 2025- Op°.N°990			
Montant AP	9 600 000€ (sur 3 ans) => 9 599 674,61€ (sur 3 ans)		
	2025	CP 2026	2027
CP inscrits au BP 2025	1 680 000,00 €	5 355 909,00 €	2 568 490,00 €
dont Décision modificative prise en Comité Syndical du 17/12/2025	480 000,00 €		
Restes à réaliser			
Mandaté	1 675 275,61 €		
Nouvel échéancier	1 675 275,61 €	5 355 909,00 €	2 568 490,00 €

Centre de Châtelleraut + Atelier + Magasin - Prog 2025 - Op°. N°992				
Montant AP	1 750 000€ (sur 3 ans) => 1 974 000€ (sur 4 ans)			
	2025	CP 2026	2027	2028
CP inscrits	350 000,00 €	199 000,00 €	1 380 000,00 €	386 300,34 €
Restes à réaliser				
Mandaté	8 699,66 €			
Nouvel échéancier	8 699,66 €	199 000,00 €	1 380 000,00 €	386 300,34 €

Travaux des comités locaux - Programme 2024- Op°.N°990				
Montant AP	10 700 000 € (sur 3 ans)=> 11 218 351,04€ (sur 4 ans)			
	2024	2025	CP 2026	CP 2027
CP inscrits	2 692 000,00 €	5 075 000,00 €	3 576 577,00 €	976 000,00 €
<i>dont Décision modificative prise en Comité Syndical du 17/12/2025</i>		75 000,00 €		
Restes à réaliser				
Mandaté	1 593 319,84 €	5 072 454,20 €		
Nouvel échéancier	1 593 319,84 €	5 072 454,20 €	3 576 577,00 €	976 000,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2023- Op°.N°990				
Montant AP	10 098 200 € (Sur 3 ans) => 12 115 260,70€ => 12 740 856,49€ (sur 4 ans)			
	2023	2024	2025	CP 2026
CP inscrits	4 313 200,00 €	4 655 753,00 €	4 150 000,00 €	2 004 714,00 €
Restes à réaliser				
Mandaté	3 412 573,18 €	3 402 187,52 €	3 921 381,79 €	
Nouvel échéancier	3 412 573,18 €	3 402 187,52 €	3 921 381,79 €	2 004 714,00 €

3) Solde des autorisations de programme

A l'occasion du vote des Budgets Primitifs 2026, le Président propose au Comité syndical de voter le solde des AP suivantes :

- Sur le Budget Annexe Eau :

Travaux des comités locaux - Programme 2022 - Op°. N°990				
Montant AP	16 350 000 € (sur 4 ans) => 12 092 016,61€ => 11 674 284,60€ (sur 4 ans)			
	2022	2023	2024	CP 2025
CP inscrits		5 860 010,00 €	2 866 000,00 €	456 548,00 €
<i>- dont Décision modificative prise en Comité Syndical du 17/12/2025</i>				417 452,00 €
Restes à réaliser				
Mandaté	4 145 826,75 €	4 401 353,61 €	2 670 836,25 €	456 267,99 €
Nouvel échéancier	4 145 826,75 €	4 401 353,61 €	2 670 836,25 €	456 267,99 €

Travaux des comités locaux - Programme 2021 - Op°. N°990					
Montant AP	16 210 000 € (sur 5 ans) => 15 033 174,22€ => 15 025 275,18€ (sur 5 ans)				
	2021	2022	2023	2024	CP 2025
CP inscrits			1 891 000,00 €	249 800,00 €	12 101,00 €
- dont <u>Décision modificative prise en Comité Syndical du 17/12/2025</u>					7 899,00 €
Restes à réaliser					
Mandaté	4 483 461,29 €	8 544 519,51 €	1 746 148,07 €	239 045,35 €	12 100,96 €
Nouvel échéancier	4 483 461,29 €	8 544 519,51 €	1 746 148,07 €	239 045,35 €	12 100,96 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020 - Op°. N°990					
Montant AP	15 705 215,99 € (sur 6 ans) => 13 702 272,71€ => 13 619 976,62€ (sur 6 ans)				
	2020-2021	2022	2023	2024	CP 2025
CP inscrits			1 343 450,00 €	511 000,00 €	17 704,00 €
- dont <u>Décision modificative prise en Comité Syndical du 17/12/2025</u>					82 296,00 €
Restes à réaliser					
Mandaté	11 203 415,99 €	1 761 469,64 €	517 480,84 €	119 906,24 €	17 703,91 €
Nouvel échéancier	11 203 415,99 €	1 761 469,64 €	517 480,84 €	119 906,24 €	17 703,91 €

- Sur le Budget Annexe Assainissement

Travaux des comités locaux - Programme 2022 - Op°. N°990				
Montant AP	9 470 000 € (sur 4 ans) => 9 917 233,53 € => 9 478 803,94€ => 9 160 789,17€ (sur 4 ans)			
	2022	2023	2024	CP 2025
CP inscrits		4 785 050,00 €	3 863 500,00 €	320 000,00 €
dont <u>Décision modificative prise en Comité Syndical du 17/12/2025</u>				230 000,00 €
Restes à réaliser				
Mandaté	2 393 520,06 €	3 653 816,25 €	2 881 467,63 €	231 985,23 €
Nouvel échéancier	2 393 520,06 €	3 653 816,25 €	2 881 467,63 €	231 985,23 €

Travaux des comités locaux - Programme 2021 - Op°. N°990					
Montant AP	12 850 000 € (sur 5 ans) => 6 692 667,31€ => 6 843 664,19€ (sur 5 ans)				
	2021	2022	2023	2024	CP 2025
CP inscrits			2 614 750,00 €	934 000,00 €	25 000,00 €
dont <u>Décision</u> <u>modificative prise en</u> <u>Comité Syndical du</u> <u>17/12/2025</u>					- 325 000,00 €
Restes à réaliser					
Mandaté	1 736 155,09 €	2 870 023,56 €	1 811 708,38 €	401 283,78 €	24 493,38 €
Nouvel échéancier	1 736 155,09 €	2 870 023,56 €	1 811 708,38 €	401 283,78 €	24 493,38 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020 - Op°. N°990					
Montant AP	10 504 182,47 € (sur 6 ans) => 10 006 966,05€ => 9 967 076,13€ (sur 6 ans)				
	2020-2021	2022	2023	2024	CP 2025
CP inscrits			879 700,00 €	129 000,00 €	50 000,00 €
Restes à réaliser					
Mandaté	6 963 282,47 €	2 069 024,85 €	839 448,37 €	85 210,36 €	10 110,08 €
Nouvel échéancier	6 963 282,47 €	2 069 024,85 €	839 448,37 €	85 210,36 €	10 110,08 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	65	1

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont un vote contre, créer de nouvelles Autorisations de Programme 2026, réviser les Autorisations de Programme existantes et solde les Autorisation de Programme existantes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026
Nombre de membres composant le Comité syndical : 103
Nombre de membres présents : 65 (63%)
Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5
Nombre de votants : 70 (68 %)
Président de séance : Monsieur Rémy Coopman
Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_10

Objet : Mise à jour de l'annexe 1 des statuts d'Eaux de Vienne-Siveer

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu l'article L.5212-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-027 en date du 13 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu la délibération du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer n°6 du 22 janvier 2020 relative à la mise à jour de l'annexe n°1 des statuts ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2020-D2/B1-002 en date du 16 mars 2020, portant complément de l'arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-027 en date du 13 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer, par l'actualisation de l'annexe 1 des statuts ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2023-DCL/BICL-015 en date du 22 décembre 2023, portant adhésion des communes de Millac et Chouppes au Syndicat Eaux de Vienne - Siveer à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°8 en date du 7 février 2024 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2024-DCL/BICL-009 en date du 29 octobre 2024, portant adhésion des communes d'Asnières-sur-Blour, de Civaux, de Nérignac, de Vouzailles et de Villiers au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération du Comité syndical AG_n°2025_09 en date du 19 février 2025 portant sur la Mise à jour de l'annexe 1 des statuts d'Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu la délibération n°021-2025 en date du 7 avril 2025 de la commune d'Amberre ;

Vu la délibération n°01 en date du 22 avril 2025 de la commune de Thurageau ;

Vu la délibération n°2025-039 en date du 15 juillet 2025 de la commune de Saint-Martin l'Ars ;
Vu la délibération n°48-2025 en date du 22 juillet 2025 de la commune de Chabournay ;
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2025 portant sur le transfert de la compétence assainissement des communes d'Amberre, Chabournay, Saint-Martin l'Ars et Thurageau ;
Vu la délibération AG_n°2025_19 en date du 17 septembre 2025 portant sur le transfert de la compétence Assainissement par les communes d'Amberre, Chabournay, Saint-Martin-l'Ars et Thurageau.

Le Président rappelle que la liste des communes et EPCI membres d'Eaux de Vienne-Siveer figure en annexe 1 des statuts du Syndicat, qui ont été approuvés lors de la réunion du Comité syndical en date du 19 juin 2019.
 Cette annexe comporte la liste des compétences transférées par collectivité adhérente.

La dernière mise à jour de cette annexe a été votée lors du Comité syndical en date du 19 février 2025.

Depuis lors,

- la commune d'**Amberre**, par délibération en date du 07 avril 2025 ;
- la commune de **Chabournay**, par délibération en date du 22 juillet 2025 ;
- la commune de **Saint-Martin l'Ars**, par délibération en date du 15 juillet 2025 ;
- la commune de **Thurageau**, par délibération en date du 22 avril 2025.

ont demandé le transfert intégral de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2026.

Par délibération AG_n°2025_19 en date du 17 septembre 2025, le Comité syndical a approuvé le transfert intégral par les communes désignées ci-dessous de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) à Eaux de Vienne-Siveer, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Aussi, il convient de mettre à jour la liste des compétences transférées par adhérent, à la date du 1^{er} janvier 2026, telle que figurant en annexe.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	67	2

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont deux votes contre, approuve la mise à jour de l'annexe 1 des statuts à la date du 1^{er} janvier 2026 et adopte par conséquent la liste figurant en annexe de la présente délibération et de l'annexer aux statuts du Syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN



**Annexe n°1 des statuts portant sur
 les compétences par collectivité adhérente à Eaux de Vienne-Siveer au 1^{er} janvier
 2025**

Collectivités adhérentes	Compétences transférées
EPCI à fiscalité propre :	
Communauté de communes Chinon Vienne & Loire	Eau (territoire de Marçay-37)
Communauté urbaine Grand Poitiers	Eau et Assainissement (sauf territoire GP13)
Communauté d'agglomération Grand Châtellerault	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Haut-Poitou	Eau
Communauté de communes du Civraisien en Poitou	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Pays Loudunais	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Thouarsais	Eau (territoire de Marnes-79)
Communauté de communes des Vallées du Clain	Eau et Assainissement
Communauté de communes Vienne & Gartempe	Eau
Communes	
Communes du territoire du Haut-Poitou :	
Amberre	Assainissement (intégralité)
Avanton	Assainissement (intégralité)
Ayron	Assainissement (intégralité)
Boivre-la-Vallée (commune nouvelle née de la fusion des communes de Lavausseau, Benassay, la Chapelle-Montreuil et Montreuil-Bonnin)	Assainissement (intégralité)
Chalandray	Assainissement (intégralité)
Chabournay	Assainissement (intégralité)
Champigny-en-Rochereau	Assainissement (intégralité)
Cherves	Assainissement (intégralité)
Chiré-en-Montreuil	Assainissement (intégralité)
Chouppes	Assainissement (intégralité)
Cissé	Assainissement (intégralité)
Cuhon	ANC
Frozes	Assainissement (intégralité)
Latillé	Assainissement (intégralité)
Maillé	Assainissement (intégralité)
Maisonnette	ANC
Massognes	ANC
Mirebeau	Assainissement (intégralité)
Neuville-de-Poitou	AC (transfert d'exploitation jusqu'au 1 ^{er} janvier 2028) + ANC
Quinçay	Assainissement (intégralité)

Saint-Martin-la-Pallu (commune nouvelle née de la fusion des communes de Blaslay, Charrais, Cheneché, Varennes et Vendevre-du-Poitou)	Assainissement (intégralité)
Thurageau	Assainissement (intégralité)
Villiers	Assainissement (intégralité)
Vouillé	Assainissement (intégralité)
Vouzailles	Assainissement (intégralité)
Yversay	Assainissement (intégralité)
Communes du territoire de Vienne & Gartempe :	
Adriers	ANC
Antigny	Assainissement (intégralité)
Asnières sur Blour	Assainissement (intégralité)
Availles-Limouzine	Assainissement (intégralité)
Béthines	Assainissement (intégralité)
Bouresse	Assainissement (intégralité)
Bourg-Archambault	Assainissement (intégralité)
Brigueil-le-Chantre	Assainissement (intégralité)
Coulonges	ANC
Civaux	Assainissement (intégralité)
Fleix	Assainissement (intégralité)
Goux	Assainissement (intégralité)
Haims	Assainissement (intégralité)
Jouhet	Assainissement (intégralité)
Journet	Assainissement (intégralité)
La Bussière	Assainissement (intégralité)
La Trimouille	Assainissement (intégralité)
La Chapelle-Viviers	Assainissement (intégralité)
Lathus-Saint-Rémy	Assainissement (intégralité)
Lauthiers	ANC
Leignes-sur-Fontaine	Assainissement (intégralité)
Lhonnaizé	Assainissement (intégralité)
Liglet	Assainissement (intégralité)
L'Isle-Jourdain	Assainissement (intégralité)
Luchapt	Assainissement (intégralité)
Lussac-Les-Châteaux	Assainissement (intégralité)
Mauprévoir	Assainissement (intégralité)
Mazerolles	Assainissement (intégralité)
Millac	Assainissement (intégralité)

Montmorillon	Assainissement (intégralité)
Moussac-sur-Vienne	Assainissement (intégralité)
Moulismes	Assainissement (intégralité)
Nalliers	Assainissement (intégralité)
Nérignac	Assainissement (intégralité)
Paizay-le-Sec	Assainissement (intégralité)
Persac	Assainissement (intégralité)
Pindray	Assainissement (intégralité)
Plaisance	ANC
Pressac	Assainissement (intégralité)
Queaux	Assainissement (intégralité)
Saint-Germain	Assainissement (intégralité)
Saint-Léomer	Assainissement (intégralité)
Saint-Martin l'Ars	Assainissement (intégralité)
Saint-Savin	Assainissement (intégralité)
Saulgé	Assainissement (intégralité)
Sillars	Assainissement (intégralité)
Saint-Laurent-de-Jourdes	Assainissement (intégralité)
Saint-Pierre-de-Maillé	Assainissement (intégralité)
Thollet	ANC
Usson-du-Poitou	Assainissement (intégralité)
Valdivienne	Assainissement (intégralité)
Verrières	Assainissement (intégralité)
le Vigeant	Assainissement (intégralité)
Villemort	Assainissement (intégralité)
Tilly (36)	Eau

Assainissement (intégralité) = ANC + AC

ANC : Assainissement non-collectif

AC : Assainissement collectif

transfert d'exploitation : Eaux de Vienne-Siveer n'exerce qu'une partie de la compétence



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 62 (60%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 4

Nombre de votants : 66 (64 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_11

Objet : Demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Etaient présents (62) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (4)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux

Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau

Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain

Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (44) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Laurence Rabussier, Stéphane Raynaud, Edouard Renaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique notamment son article L442-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 2 ;

Vu l'information faite au Comité Social Territorial du 5 février 2026 ;

Considérant que l'effectif de fonctionnaires à temps complet du Syndicat sera de 350 le 1er mars 2026, effectif incluant les nominations stagiaires prenant effet à cette date.

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que les collectivités territoriales et les établissements publics locaux de moins de 350 agents titulaires et stagiaires à temps complet sont affiliés obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86) est un établissement public local administratif. Il est géré par les employeurs territoriaux. Il a vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG 86 apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG 86 assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés :

- des missions obligatoires faisant l'objet d'une cotisation obligatoire :
 - l'organisation des concours et examens professionnels ;
 - la gestion des listes d'aptitude ;
 - la publicité des tableaux d'avancement, des créations et vacances d'emplois ;
 - le fonctionnement des instances consultatives du personnel ;
 - les secrétariats des conseils médicaux ;

- le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit ;
 - le conseil juridique y compris pour la fonction de référent déontologue ;
 - la désignation d'un référent laïcité ;
 - l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
 - l'assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite ;
 - l'accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.
- des missions complémentaires facultatives faisant l'objet d'une cotisation additionnelle et notamment :
 - la prévention et la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
 - la campagne de promotion interne ;
 - la médiation préalable obligatoire ;
 - l'accompagnement dans le cadre des périodes de préparation au reclassement.
 - des missions complémentaires facultatives inscrites dans la convention unique d'adhésion,
 - une mission complémentaire facultative de médecine préventive.

Les collectivités territoriales et établissements publics non affiliés peuvent :

- soit s'affilier à titre volontaire pour l'ensemble des prestations énoncées ci-dessus. L'adhésion implique le versement d'une cotisation obligatoire. Le taux de cette cotisation est de 0,8%. Cette cotisation est assise sur l'ensemble des rémunérations versées aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité ou de l'établissement, à l'exception de celles versées aux agents de droit privé (ex : apprentis, contrats aidés – CAE, etc.). S'ajoute à cette cotisation obligatoire, une cotisation additionnelle au taux de 0,49% destinée au financement des missions supplémentaires confiées par les collectivités et établissements.
- soit adhérer à un « socle commun de compétences » composé uniquement de 5 prestations (conseil juridique et référent déontologue, secrétariat des conseils médicaux, accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite, assistance au recrutement et à la mobilité des agents). Cette adhésion implique le versement d'une contribution dont le taux est de 0.125%. Elles peuvent également conventionner avec le CDG86 pour certaines des missions facultatives proposées aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés. Ces missions font l'objet d'une tarification à la prestation.

Peuvent s'affilier volontairement au CDG 86 les communes et leurs établissements publics qui n'y sont pas affiliés à titre obligatoire, ainsi que le département, ses établissements publics, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département. L'affiliation volontaire à un centre de gestion ne peut être remise en cause qu'après un délai de six ans.

Il peut être fait opposition à la demande d'affiliation par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le Président propose au Comité syndical de solliciter l'affiliation volontaire du Syndicat Eaux de Vienne - Siveer à compter du 1er janvier 2027.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets 2027.

Le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- de solliciter l'affiliation volontaire à compter du 1er janvier 2027 pour une durée incompressible de 6 ans ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et documents afférents à l'affiliation ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
66	64	0

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_01

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari

Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 du CGCT, L1612-32 et R.2311-3.

Le Président présente les données comptables 2025 relatives au Budget Principal Administration Générale et aux Budgets Annexes Eau et Assainissement.

Les Budgets Primitifs 2026 du Budget Principal de l'Administration Générale et des Budgets Annexes Eau et Assainissement, seront votés avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2025.

Les résultats 2025 peuvent être arrêtés et affectés aux Budgets Primitifs 2026 jusqu'à l'adoption de la délibération sur l'affectation définitive des résultats 2025 qui interviendra après le vote d'approbation des comptes financiers uniques de l'année 2025 (C.F.U.).

Cette reprise anticipée est justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat arrêté au 31 décembre 2025, établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable ;
- par la balance comptable et d'un tableau des résultats de l'exécution des Budgets visé par le comptable ;
- par un état des restes à réaliser établi au 31 décembre 2025.

Cette situation est liée à l'indisponibilité du logiciel Hélios sur une période prolongée.

De plus, concernant le Budget Annexe Assainissement, ce report est également nécessaire en raison de l'intégration, au 1er janvier 2026, des communes d'Amberre, Chabournay, Saint-Martin l'Ars et Thurageau, qui ont transféré leur compétence Assainissement au Syndicat Eaux de Vienne. Cette intégration implique notamment le transfert des résultats, fonctionnement et investissement (excédentaires ou déficitaires), du Budget Annexe Assainissement de ces communes arrêtés au 31 décembre 2025.

Les données comptables au 31 décembre 2025 de ces quatre communes ne sont pas déterminées à ce jour. Cependant, à la suite d'une situation similaire rencontrée en 2025 et sur recommandation du SGC Poitiers Extérieur, ces données comptables pourront être présentées lors de la prochaine réunion du Comité syndical sur l'année 2026.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Principal de l'Administration Générale et des Budgets Annexes Eau et Assainissement sera donc examinée lors de la prochaine réunion du Comité syndical sur l'année 2026.

I. Le Président présente l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats 2025 pour le Budget Principal Administration Générale.

Sur l'année 2026, le Comité syndical statuera sur l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Principal Administration Générale (comme indiqué en introduction).

Constatant que les résultats arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2025 :	16 715,32 €
- un excédent reporté 2024 :	132 289,13 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	149 004,45 €
- un excédent d'investissement 2025 :	884,14 €
- un excédent reporté de 2024 :	36 932,98 €
soit un excédent d'investissement cumulé de :	37 817,12 €

Il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Principal Administration Générale de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	149 004,45 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	149 004,45 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	37 817,12 €

II. Le Président présente l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats 2025 pour le Budget Annexe Eau.

Sur l'année 2026, le Comité syndical statuera sur l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Annexe Eau (comme indiqué en introduction).

Constatant que les résultats arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître :

- un excédent d'exploitation 2025 :	13 051 366,45 €
- un excédent antérieur reporté 2024 :	22 127 009,94 €
soit un excédent d'exploitation cumulé de :	35 178 376,39 €
- un déficit d'investissement 2025 :	- 619 283,25 €

- un déficit antérieur reporté 2024 :	- 10 400 032,93 €
soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 11 019 316,18 €
- un solde positif des restes à réaliser :	1 130 390,74 €
soit un résultat cumulé d'investissement 2025 corrigé des restes à réaliser de :	- 9 888 925,44 €

Le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Annexe Eau de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	35 178 376,39 €
RÉSULTAT AFFECTÉ EN RÉSERVE (1068)	9 888 925,44 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	25 289 450,95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	- 11 019 316,18 €

III. Le Président présente l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats 2025 pour le Budget Annexe Assainissement

Sur l'année 2026, le Comité syndical statuera sur l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Annexe Assainissement (comme indiqué en introduction).

Constatant que les résultats arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître :

- un excédent d'exploitation 2025 :	4 594 602,36 €
- un excédent antérieur reporté 2024 :	27 745 922,26 €
soit un excédent d'exploitation cumulé de :	32 340 524,62 €
- un déficit d'investissement 2025 :	- 1 116 067,57 €
- un déficit antérieur reporté 2024 :	- 14 231 810,23 €
soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 15 347 877,80 €
- un solde positif des restes à réaliser :	6 849 452,37 €
soit un résultat cumulé d'investissement 2025 corrigé des restes à réaliser de :	- 8 498 425,43 €

Le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	32 340 524,62 €
RÉSULTAT AFFECTÉ EN RÉSERVE (1068)	8 498 425,43 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	23 842 099,19 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	- 15 347 877,80 €

Le Président informe le Comité syndical de l'absence de données comptables pour les 4 communes ayant transféré leur compétence assainissement au 1er janvier 2026.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	65	1

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont un vote contre, approuve :

- l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats arrêtés au 31 décembre 2025 et affectés au Budget Primitif 2026, pour le Budget Principal Administration Générale ;
- l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats arrêtés au 31 décembre 2025 et affectés au Budget Primitif 2026, pour le Budget Annexe Eau ;
- l'affectation provisoire avec reprise anticipée des résultats arrêtés au 31 décembre 2025 et affectés au Budget Primitif 2026, pour le Budget Annexe Assainissement ;
- le report du vote de la délibération sur l'affectation définitive des résultats arrêtés au 31 décembre 2025 qui interviendra après le vote d'approbation des comptes financiers uniques de l'année 2025 (C.F.U.), du Budget Principal Administration Générale et des Budgets Annexes Eau et Assainissement, lors de la prochaine réunion du Comité syndical sur l'année 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical**

d'« Eaux de Vienne-Siveer »

Réunion du 18 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_02

Objet : Actualisation du calcul des clés de répartition budgétaire (BP 2026)

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari

Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Par délibération n°1 du 16 février 2022, le Syndicat a adopté 2 clés de répartition :

- l'une applicable aux charges de personnel dite "clé Ressources humaines" ;
- l'autre applicable aux charges communes à caractère général.

- **La clé de répartition Ressources humaines**

A la suite de l'analyse financière rendue en juin 2021 par le Cabinet MAZARS, et suivant ses préconisations, le Syndicat a défini par Directions/services et par métiers, une clé de répartition RH tenant compte de la répartition des temps d'activités de ses agents.

Pour l'établissement des Budgets Primitifs 2026, l'actualisation du calcul de cette clé permet d'aboutir à une répartition identique à celle de l'année 2025 :

- Budget Annexe Eau = 62% ;
- Budget Annexe Assainissement = 38%.

- **La clé de répartition des charges communes générales**

Pour l'évaluation des autres charges communes générales, une seconde clé de répartition s'applique. Elle est définie chaque année par le Syndicat et calculée au prorata des recettes d'exploitation estimées de l'année en cours (estimation faite en octobre 2025).

Pour l'établissement des Budgets Primitifs 2026, il est proposé de reconduire pour la ventilation des charges générales la répartition :

- Budget Annexe Eau = 65 % ;
- Budget Annexe Assainissement = 35 %.

correspondant à l'exécution budgétaire estimée de l'exercice 2025 du chapitre 70 (part relative des ventes d'eau ou redevances assainissement).

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	65	1

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont un vote contre, approuve pour la clé de répartition RH : Budget Annexe Eau 62 % et Budget Annexe Assainissement 38 % et pour la clé de répartition des charges communes générales : Budget Annexe Eau 65 % et Budget Annexe Assainissement 35 %.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_03

Objet : Budget Principal 2026 - Budget Principal Administration Générale

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux

Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau

Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain

Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu la délibération AG_n°2025_22 du Comité syndical en date du 17 décembre 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2026.

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 pour le Budget Principal Administration Générale détaillées en annexe de la présente délibération.

Section d'investissement

Dépenses	38 917,12 €
Recettes	38 917,12 €

Dont restes à réaliser Dépenses (0 €)

Dont restes à réaliser Recettes (0 €)

Section de fonctionnement

Dépenses	2 097 146,45 €
Recettes	2 097 146,45 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	60	3

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont trois votes contre, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026 pour le Budget Principal Administration Générale, dont le détail figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Claude SERGENT

Le Président

Rémy COOPMAN





**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_04

Objet : Budget Primitif 2026 - Autorisation de virement de crédits entre chapitres - Budget Principal
Administration Générale

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu la nomenclature M57 applicable au 1er janvier 2026 ;
Vu l'article L1612-28 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°5 du 13 décembre 2023 du Comité syndical d'Eaux de Vienne portant sur le passage en M57.

Par délibération n°5 du 13 décembre 2023, le Comité syndical a approuvé l'application du référentiel M57 au Budget Administration générale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce référentiel, l'article L.1612-28 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du Budget Primitif, la réalisation de virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette faculté s'applique hors crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012).

En cas de délégation, l'exécutif informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

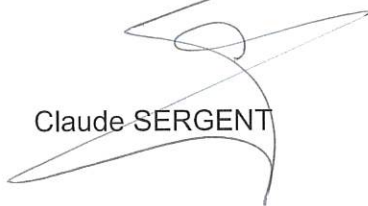
Au-delà du plafond fixé (7,5%), les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par le Comité syndical d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption d'un Budget supplémentaire.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	66	2

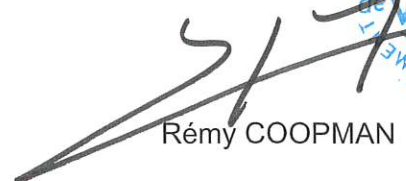
Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont deux votes contre, autorise le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section du Budget Administration Générale de l'année 2026, fixe le montant de cette faculté dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que cette faculté ne s'applique pas aux crédits relatifs aux dépenses de personnel et informe le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance


Claude SERGENT

Le Président


Rémy COOPMAN


The stamp is circular with the text "SYNDICAT EAU de Vienne" around the perimeter and "ASSAINISSEMENT" at the bottom. The word "siveer" is written in small letters below "Vienne".



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 18 février 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis à la salle l'Anthéa (Fontaine-le-Comte), 2 Esplanade des Citoyens, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 65 (63%)

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 5

Nombre de votants : 70 (68 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Sergent

Délibération CS_n°2026_05

Objet : Budget Primitif 2026-Budget Annexe Eau

Etaient présents (65) : François Audoux, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, Fabien Bonnet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Jean Bujault, Dominique Cadu, Didier Carjat, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Droin, Fresneau Michel, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Claude Marchaisseau, Joël Métivier, Françoise Micault, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Yannick Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Jean-Louis Gaud (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Kervarec Werner (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (5)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur François Audoux
Monsieur Antoine Braguier donne pouvoir à Monsieur Claude Marchaisseau
Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Christian Chaplain
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Evelyne Azihari
Monsieur Monsieur Nicolas Reveillault donne pouvoir à Philippe Patey

Absents excusés (40) : Bernard Ayrault, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Michel Bugnet, Vincent Chenu, Joël Cogné, Henri Colin, Xavier Diot, Joël Doret, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Gérard Lefevre, Michel Mallet, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Gilles Multeau, Laurent Pain, Michel Porte, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu la délibération AG_n°2025_22 du Comité syndical en date du 17 décembre 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2026.

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget Primitif - Annexe Eau de l'exercice 2026 détaillées en annexe de la présente délibération.

Section d'investissement

Dépenses : 50 122 258 €

Recettes : 50 122 258 €

Dont restes à réaliser Dépenses (2 950 051,33 €)

Dont restes à réaliser Recettes (4 080 442,07 €)

Section d'exploitation

Dépenses : 94 738 000 €

Recettes : 94 738 000 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
70	62	2

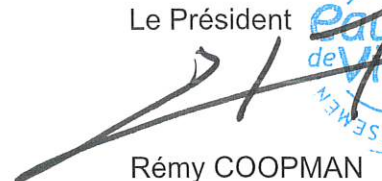
Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont deux votes contre, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026 pour le Budget Annexe Eau, dont le détail figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance


Claude SERGENT

Le Président


Rémy COOPMAN


The stamp is circular with the text 'SYNDICAT EAU de Vienne' around the perimeter and 'ASSAINISSEMENT siveer' in the center.